

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI DES DÉCRETS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles des copies de récents décrets du conseil relatifs à des nominations. Conformément aux dispositions de l'article 103(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés aux comités permanents compétents, dont la liste est jointe.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE CONCERNANT LES TRAITEMENTS RÉVISÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer un extrait du procès-verbal de la réunion du 5 mars 1986 des commissaires de la régie interne concernant les traitements révisés des employés de la Chambre des communes pour l'année financière 1986-1987.

* * *

PÉTITIONS

M. le Président: Je rappelle à tous les députés que toutes les pétitions doivent être approuvées avant d'être présentées.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, comme député qui s'efforce de protéger les vies d'enfants à naître, j'ai le privilège et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par 349 citoyens de Kitchener. Les pétitionnaires sont indignés de voir que la clinique Morgentaler poursuit son activité au mépris flagrant de l'article 251 du Code criminel. Les gens de ma circonscription prient le gouvernement du Canada d'obtenir du gouvernement de l'Ontario qu'il lève toutes les restrictions qui empêchent les forces policières de la région métropolitaine de Toronto d'inculper comme elles le doivent les exploitants de cette clinique.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition qui a été certifiée comme l'exigent les nouvelles dispositions du Règlement et que j'ai moi-même signée. Elle vient d'un groupe de Canadiens qui soutiennent Katimavik. Par solidarité avec le sénateur Hébert, ils exhortent le gouvernement à rétablir le programme.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition qui a reçu l'attestation de l'examen du Bureau des pétitions, signée par un nombre important de citoyens de la circonscription de Gatineau qui demandent la réintroduction du programme Katimavik pour l'avantage des jeunes de ce pays.

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition qui a été déclarée recevable par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires y expriment l'avis que lorsque le gouvernement a décidé d'abolir le programme Katimavik, il a pris aux dépens de la jeunesse canadienne une mesure budgétaire à courte vue. Ils prient la Chambre des communes de rétablir le programme Katimavik et de le financer pleinement pour le bien des jeunes Canadiens.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable que j'ai signée et qui est dûment certifiée conforme. Elle demande au gouvernement de revenir sur sa position au sujet de Katimavik. Elle signale que l'abolition du programme, comme le sénateur Hébert l'exprime lui-même si éloquemment . . .

M. Hnatyshyn: Quand votre chef Pierre Trudeau est dans les parages, vous les libéraux vous faites entendre, n'est-ce pas?

M. Johnston: . . . par son sacrifice personnel, est une mesure budgétaire à courte vue dont les jeunes sont les victimes.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition qui a été certifiée correcte par le greffier selon laquelle les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision d'abandonner le programme Katimavik et appuie le sénateur Hébert dans ses efforts pour faire comprendre raison au gouvernement.